

**MAXULA PLACEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2020**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.074.312, un actif net de D : 15.038.445 et un bénéfice de la période de D : 134.562.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphe post Conclusion***

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>11 685 223</b>	<b>13 231 380</b>	<b>12 398 832</b>
Obligations et valeurs assimilées		11 643 787	12 820 152	11 990 298
Titres des Organismes de Placement Collectif		41 436	411 228	408 534
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 388 800</b>	<b>2 147 758</b>	<b>1 719 311</b>
Placements monétaires	5	3 388 911	2 147 808	1 719 352
Disponibilités (*)		(111)	(50)	(41)
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>289</b>	<b>1 694</b>	<b>93 302</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 074 312</b>	<b>15 380 832</b>	<b>14 211 445</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	<b>31 275</b>	<b>34 934</b>	<b>32 166</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	<b>4 592</b>	<b>1 406</b>	<b>1 298</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>35 867</b>	<b>36 340</b>	<b>33 464</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	<b>14 352 746</b>	<b>14 691 240</b>	<b>13 651 456</b>
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		553 134	516 355	56
Sommes distribuables de la période		132 565	136 897	526 469
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 038 445</b>	<b>15 344 492</b>	<b>14 177 981</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 074 312</b>	<b>15 380 832</b>	<b>14 211 445</b>

(\*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du trimestre.

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars )

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>151 649</u>	<u>173 306</u>	<u>671 846</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		151 649	173 306	657 089
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	14 757
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>7 470</u>	<u>7 156</u>	<u>25 885</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>159 119</b>	<b>180 462</b>	<b>697 731</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(31 275)	(34 934)	(132 072)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>127 844</b>	<b>145 528</b>	<b>565 659</b>
<b>Autres charges</b>	13	(3 900)	(4 356)	(16 468)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	(200)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>123 944</b>	<b>140 972</b>	<b>548 991</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		8 621	(4 075)	(22 522)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>132 565</b>	<b>136 897</b>	<b>526 469</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 621)	4 075	22 522
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 468	(4 061)	12 971
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 150	6 708	9 757
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>134 562</b>	<b>143 619</b>	<b>571 719</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars )

	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>134 562</b>	<b>143 619</b>	<b>571 719</b>
Résultat d'exploitation	123 944	140 972	548 991
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 468	(4 061)	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 150	6 708	9 757
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(512 633)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>725 902</b>	<b>(2 474 085)</b>	<b>(3 556 063)</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	3 604 093	4 027 245	24 471 123
- Régularisation des sommes non distribuables	1 942	1 256	10 796
- Régularisation des sommes distribuables	160 358	164 504	803 132
<b>Rachats</b>			
- Capital	(2 914 190)	(6 412 483)	(27 916 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 173)	(2 217)	(11 661)
- Régularisation des sommes distribuables	(125 128)	(252 390)	(913 132)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>860 464</b>	<b>(2 330 466)</b>	<b>(3 496 977)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	14 177 981	17 674 958	17 674 958
En fin de période	15 038 445	15 344 492	14 177 981
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	135 208	169 385	169 385
En fin de période	142 041	145 723	135 208
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,874</b>	<b>105,299</b>	<b>104,861</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,97%</b>	<b>0,91%</b>	<b>3,89%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2020

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020, à D : 11.685.223 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>11 215 028</b>	<b>11 643 787</b>	<b>77,43%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>2 305 342</b>	<b>2 360 117</b>	<b>15,69%</b>
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	82 104	0,55%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	702 578	4,67%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 434	0,14%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	40 000	40 236	0,27%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	50 000	51 245	0,34%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	250 245	1,66%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	30 000	30 213	0,20%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	41 946	0,28%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	84 210	0,56%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	40 000	40 864	0,27%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	120 083	0,80%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	66 600	66 670	0,44%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	30 000	30 279	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	120 000	122 210	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	90 000	94 305	0,63%

Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	126 630	0,84%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	120 571	0,80%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	169 812	1,13%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	123 619	0,82%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	41 863	0,28%
<b>Emprunt National</b>		<b>102 500</b>	<b>106 519</b>	<b>0,71%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	41 538	0,28%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	64 981	0,43%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>8 807 186</b>	<b>9 177 151</b>	<b>61,02%</b>
BTA 10-2020 - 5,5%	1 117	1 078 436	1 135 789	7,55%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	904 973	6,02%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	398 825	2,65%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	748 480	4,98%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	507 887	3,38%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 033 524	6,87%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	494 607	3,29%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	926 569	6,16%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	688 804	4,58%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 305 558	8,68%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 032 135	6,86%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>40 265</b>	<b>41 436</b>	<b>0,28%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	385	40 265	41 436	0,28%
<b>Total</b>		<b>11 255 293</b>	<b>11 685 223</b>	<b>77,70%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>77,52%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020 à D : 3.388.911 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>2 384 941</b>	<b>2 392 207</b>	<b>15,91%</b>
Banque Nationale Agricole	2 384 941	2 392 207	15,91%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>996 531</b>	<b>996 704</b>	<b>6,63%</b>
BNA au 19/04/2020 au taux de 7,84% sur 20 jours	996 531	996 704	6,63%
<b>Total général</b>	<b>3 381 472</b>	<b>3 388 911</b>	<b>22,53%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>22,48%</b>	

## Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2020 à D : 289, contre D : 1.694 au 31 mars 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	1 579	93 001
Autres	89	115	301
Contribution Sociale de Solidarité	200	-	-
<b>Total</b>	<b>289</b>	<b>1 694</b>	<b>93 302</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2020 à D : 31.275, contre D : 34.934 au 31 mars 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Maxula Bourse	20 897	23 341	21 492
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 227	6 956	6 404
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 151	4 637	4 270
<b>Total</b>	<b>31 275</b>	<b>34 934</b>	<b>32 166</b>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020 à D : 4.592, contre D : 1.406 au 31 mars 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 217	1 244	1 162
TCL	151	162	136
Retenu à la source à payer	3 224	-	-
<b>Total</b>	<b><u>4 592</u></b>	<b><u>1 406</u></b>	<b><u>1 298</u></b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020, se détaillent comme suit :

**Capital 31-12-2019**

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

**Souscriptions réalisées**

Montant	3 604 093
Nombre de titres émis	35 696
Nombre d'actionnaires nouveaux	253

**Rachats effectués**

Montant	(2 914 190)
Nombre de titres rachetés	(28 863)
Nombre d'actionnaires sortants	(72)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 468
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 150
Régularisation des sommes non distribuables	769

**Capital au 31-03-2020**

Montant	14 352 746
Nombre de titres	142 041
Nombre d'actionnaires	910

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 151.649, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2020, contre D : 173.306 à l'issue de la même période close le 31 mars 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<b><i>Revenus des obligations</i></b>			
- intérêts	40 933	56 564	202 543
<b><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></b>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	110 716	116 742	454 546
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>			
<b><i>Revenus des titres OPCVM</i></b>			
- Dividendes	-	-	14 757
<b>TOTAL</b>	<b>151 649</b>	<b>173 306</b>	<b>671 846</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2020 à D : 7.470, contre D : 7.156 à l'issue de la même période close le 31 mars 2019, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	7 297	7 156	25 885
Intérêts des certificats de dépôt	173	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 470</b>	<b>7 156</b>	<b>25 885</b>

### **Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2020 à D : 31.275, contre D : 34.934 à l'issue de la même période close le 31 mars 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2019</u>	<u>Année 2019</u>
Commission de gestion	20 897	23 341	88 244
Commission de dépôt	6 227	6 956	26 296
Commission de distribution	4 151	4 637	17 532
<b>Total</b>	<b>31 275</b>	<b>34 934</b>	<b>132 072</b>

### **Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2020 à D : 3.900, contre D : 4.356 à l'issue de la période close le 31 mars 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/03/2019</u>	<u>Année 2019</u>
Redevance du CMF	3 483	3 890	14 707
TCL	416	465	1 756
Autres	1	1	5
<b>Total</b>	<b>3 900</b>	<b>4 356</b>	<b>16 468</b>

### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.